

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2010**

ETAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. C. JUSTE, Maire – J.M. MILLIEZ – M.A. CHACON – R. BOUKERMA – D. DESBIENDRAS – M. CHARBONNEAU – F. WAGUE, Maire-adjoints.

Mmes et MM. L. TREMEL - K. KHALDI – J.M. PEIGNARD – D. SAUVAGE – C. COHEN – E. AUVRAY – F. SAKHO – J. NZOLANI – M.A. BELLANCE – E. MAMBOLE – C. ROCHER-MANSOURI – D. ABDERRAHMANE-KENZI - N. DUBUC – M. BENRAHMOUNE – E. DARRU – D. JARRY, Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRÉSENTÉS :

Mr L. CHACON était représenté par Mme M.A. CHACON  
Mme S. TOUKARI était représentée par Mr J.M. MILLIEZ  
Mr K. BOUAMAR était représenté par Mme J.M. PEIGNARD  
Mme M.A. EDOH était représentée par Mr D. DESBIENDRAS  
Mr F. MALONGA était représenté par Mme C. JUSTE

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM. C. AMEHO - H. VALOUR – Z. DJOUMOI – S. JELLOULI – I. MOREIRA.

Madame Carinne JUSTE, Maire, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte à 21H10 et fait part aux Conseillers municipaux des mandats reçus.

Le Conseil, à l'unanimité soit 28 voix pour, adopte le procès-verbal de la séance du 27 mai 2010.

Affaire n° : 1

**CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTIONS - DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN - ANNÉE 2010.**

Le Conseil, entendu le rapport de Madame JUSTE, Maire, à l'unanimité, soit 28 voix pour, approuve la liste ci-dessous des opérations proposées au titre de la DDU pour 2010, leur financement et leurs modalités de mise en œuvre, et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tout document qui en serait le préalable ou la conséquence.

Opérations prioritaires					
Porteur	Projet	Type d'opération	Calendrier	Montant total de l'opération HT	Montants de subventions sollicités
Ville	Etude de programmation devenir du centre nautique	Etudes		41 806 €	33 445 €
Ville	Etude Groupe scolaire Langevin / Vallès	Etudes		30 000 €	24 000 €
Ville	Diagnostic mise en accessibilité des bâtiments municipaux	Etudes		16 722 €	13 378 €
Ville	Remplacement du parc informatique dans les écoles	Investissement		22 575 €	18 060 €
Ville	A. Frank Remplacement fenêtres centre de loisirs Fenêtres et sols école	Investissement		54 344 €	43 475 €
Ville	Etanchéité, création d'un auvent et amélioration de l'isolation et la régulation du CICA	Investissement		15 886 €	12 709 €
Ville	Remplacement de menuiserie et de sols Ecole J. Quatremaire	Investissement		29 934 €	23 947 €
Ville	Reprise de la cour - école Jules Verne	Investissement		12 542 €	10 034 €
Ville	Ecole H. Wallon mise en accessibilité handicapés	Investissement		84 000 €	67 200 €
<b>TOTAL DDU</b>				<b>307 809 €</b>	<b>246 247 €</b>

Affaire n° : 2**APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRE M SECTION N° 2 SIS 3 RUE ETIENNE FAJON AU PROFIT DU CONSEIL GENERAL DE LA SEINE SAINT-DENIS POUR PERMETTRE LE RELOGEMENT PROVISOIRE DU CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DES AULNES.**

Le Conseil, entendu le rapport de Madame JUSTE, Maire, à l'unanimité, soit 28 voix pour, approuve la convention de mise à disposition d'un terrain communal cadastré M section n°2 sis 3 rue Etienne Fajon à Villetaneuse au profit du Conseil Général de la Seine Saint-Denis pour permettre le relogement provisoire du centre de protection maternelle et infantile des aulnes, et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Affaire n° : 3**APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE COMITE SYNDICAL INTERCOMMUNAL POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO) ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE LA SIGNER.**

Le Conseil, entendu le rapport de Madame CHACON, Maire-adjoint, à l'unanimité, soit 28 voix pour, décide de valider la convention avec le comité syndical intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO) et autorise Madame le Maire à signer la convention et tous documents qui en découleraient.

Affaire n° : 4**VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT.**

Le Conseil, entendu le rapport de Madame BOUKERMA, Maire-adjoint, à l'unanimité, soit 28 voix pour, accorde à l'association ci-dessous mentionnée la subvention suivante :

DENOMINATION <sup>2</sup>	MONTANT DE SUBVENTION PROPOSEE
<b>Association des Directeurs Généraux des Collectivités Locales et des Etablissements Publics en Seine-Saint-Denis</b>	45,00 €

La dépense correspondante est inscrite au budget de la commune.

Affaire n° : 5**TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTE.**

Le Conseil, entendu le rapport de Monsieur SAUVAGE, Conseiller Municipal délégué, par 27 voix pour et une abstention, crée à compter du 01 juillet 2010, 1 poste d'Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 20 heures hebdomadaires.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	0	1

Les dépenses afférentes à la présente délibération sont inscrites au Budget communal.

Affaire n° : 6**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Conseil, entendu le rapport de Madame JUSTE, Maire, prend acte des décisions suivantes :

10/28 – En cours de traitement.

10/29 – En cours de traitement.

10/30 – Signature d'une convention de séjours avec l'association ENJEU-PIONNIERS de France.

10/31 – Approbation d'un contrat avec la compagnie les Philebulistes.

10/32 – Approbation d'un contrat avec l'association Kolektif Alambik.

10/33 – Annule la décision n°10/24 envoyée en Sous-préfecture le 20 avril 2010 – Maintenance d'équipements de matériels informatiques à conclure avec la Société CAP ANTIGONE.

10/34 – Signature d'une convention pour l'accueil de jeunes sur la base de loisirs de TORCY en Juillet et Août 2010.

10/35 – Signature d'une convention portant sur l'achat de séjours vacances pour l'été 2010, auprès de l'Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale (AROEVEN) de Reims.

10/36 – Signature d'un contrat avec le bureau de contrôle ALVI pour les contrôles de sécurité des équipements sportifs et de jeux de la Commune de Villetaneuse (année 2010).

10/37 – Approbation d'une convention avec l'association SLAM O FEMININ.

10/38 – Approbation d'un contrat avec l'association LAMASTROCK.

10/39 – Approbation d'un contrat avec l'association « LES GRANDES PERSONNES ».

10/40 – Signature d'une convention d'adhésion collective année 2010 entre la commune de Villetaneuse et l'association départementale des Francas de la Seine-Saint-Denis.

10/41 – Convention entre la commune de Villetaneuse et l'association YAKAJOUÉ.

10/42 – Approbation le contrat de vente n°2027850 d'un spectacle pyrotechnique à conclure avec la société CIELS EN FETE.

10/43 – Approbation du marché à procédure adaptée relatif au diagnostic accessibilité handicapés des bâtiments ERP avec élaboration d'un plan de mise en accessibilité selon la loi du 11 février 2005 (tranche ferme) et réalisation d'une action de sensibilisation et formation des collaborateurs du maître d'œuvre en charge du dossier accessibilité (tranche conditionnelle) à conclure avec la société VERITAS.

QUESTIONS ECRITES DE MR N°ZOLANI, CONSEILLER MUNICIPAL :

Dans votre éditorial du dernier bulletin municipal daté du 31 mai dernier, vous relatez vos rencontres avec la population dans leurs quartiers.

La question de tranquillité publique a été évidemment un des thèmes fortement débattus dans plusieurs quartiers.

- Quelles mesures concrètes la municipalité compte-elle prendre à cet effet ?

- Quelles sont les actions d'éducation et de prévention, de développement du lien social menées par la ville, la vie associative et les divers partenaires institutionnels ? Comment sont-elles évaluées et par qui ? Qu'avons-nous fait de ces éventuelles évaluations ?

REPONSE DE MME LE MAIRE :

*Sans retracer l'intégralité des actions menées en termes de prévention par la Ville, la commune reste attentive aux questions de tranquillités publiques. Nous travaillons à un nouveau CLSPD sans avoir toutes les réponses en termes de propositions police et justice.*

*Par ailleurs, je vous avais informé des démarches envers l'état.*

*Le Préfet nous a reçus et nous lui avons évoqué les difficultés. Il s'est engagé à un renforcement de la présence policière sur le territoire mais sur la base d'interventions responsables, ainsi que la mise en place d'un comité de suivi mensuel.*

*La sécurité doit se travailler comme tel, mais n'a de sens qu'en lien avec l'ensemble des actions préventives et de développement du lien social, associatives, des politiques enfance, jeunesse, sportive, et politique de la Ville.*

La séance est levée à 22 heures 10.

Villetaneuse, le 28 juin 2010

Le Maire,

**Carinne JUSTE**